

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (11) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, FEILLET Mickaël, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Absents excusés (2) : CLAUDON Baptiste, GARDET Anne-Marie (pouvoir de vote à TORNIER Anaïs)

Absents (2) : BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line

Secrétaire de Séance : Patricia TARAJAT

COMPTE-RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020.

ROUTE DE TAMIE : CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE TOUS USAGES

Mr le Maire précise que lorsqu'un fond ne dispose d'aucune issue vers une voie ouverte à la circulation publique, son propriétaire peut obtenir sur un ou plusieurs fonds voisins, l'établissement d'un passage propre à mettre fin à la situation d'enclave. La servitude légale de passage confère à son titulaire, non seulement le droit de réaliser un accès sur le sol mais aussi, celui de faire courir en sur-sol ou sous-sol : fils, canalisations et autres réseaux nécessaires pour assurer la desserte complète du fonds enclavé.

Afin de desservir légalement les parcelles situées en contrebas du Lotissement OPAC, Route de Tamié (qui ont fait l'objet de l'octroi de 4 permis de construire), le Notaire sollicite la constitution d'une servitude de passage tous usages.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** la constitution de servitudes de passage tous usages (passage et réseaux) sur le domaine privé et le domaine public communal au profit des parcelles à bâtir.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GUILLAUME DESMUS BIATHLON (GDB)

Guillaume DESMUS a 21 ans et est domicilié au Hameau de Samuaz, Montée de la Chapelle.

Il pratique le biathlon depuis 7 années. Il a intégré le Ski Club d'Arêches-Beaufort où il a passé 2 saisons pour ensuite rejoindre l'équipe régionale du Comité de ski de Savoie. Depuis avril 2020, il fait partie du collectif de l'Equipe de France Senior B.

Afin d'encourager Guillaume et pour lui permettre de financer la cotisation de sa saison sportive, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **OCTROI** une subvention de 180€ à l'Association GDB.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H